

**DEMANDE DE DÉROGATION
POUR L'EMPLOI D'UN TITULAIRE DU BNSSA EN APPLICATION DES
ARTICLES D 322-14 et A 322-11 DU CODE DU SPORT**

Rappels réglementaires :

Article D322-14 du code du sport : « Par dérogation aux dispositions de l'article D. 322-13 et en l'absence de personnel chargé de garantir la surveillance, le préfet du département peut autoriser du personnel titulaire d'un des diplômes mentionnés à l'article D. 322-11 à assurer cette fonction dans un établissement mentionné à l'article D. 322-12.

Cette autorisation d'exercice, dont les conditions de délivrance sont déterminées par arrêté des ministres chargés de la sécurité civile et des sports, est valable pour une durée limitée. »

Article A322-11 du code du sport : « Lors de l'accroissement saisonnier des risques, le préfet peut autoriser par arrêté du personnel titulaire du diplôme mentionné à l'article A. 322-8 à surveiller un établissement de baignade d'accès payant, lorsque l'exploitant de l'établissement concerné a préalablement démontré qu'il n'a pu recruter du personnel portant le titre de maître-nageur sauveteur. L'autorisation est délivrée pour une durée qui ne peut être inférieure à un mois ni supérieure à quatre mois. Elle peut être retirée à tout moment en cas d'urgence ou d'atteinte à la sécurité des personnes. »

Cadre réservé à l'employeur	
Je soussigné(e) :	
en qualité de :	
Établissement et lieu(x) d'exercice (piscine/baignade) :	Adresse :
Tél :	Courriel :
Période sollicitée pour la dérogation (dates précises) :	

demande l'autorisation d'employer la personne suivante, titulaire du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique (BNSSA), pour assurer la surveillance d'un établissement de baignade d'accès payant.

Cadre réservé au titulaire du BNSSA	
Nom (d'usage + patronyme pour les femmes mariées) :	Prénom :
Date de naissance :	Lieu de naissance :
Nationalité	Tél :

N° de diplôme :	Date et lieu de délivrance :
Date du dernier recyclage :	Lieu du dernier recyclage :
N° de carte professionnelle (si BNSSA délivré avant le 29 août 2007) :	Date et lieu de délivrance de l'attestation de déclaration d'activité (BNSSA délivré après le 29 août 2007) :

A

le

Signature du salarié

Signature de l'employeur et cachet
de l'établissement

**Demande à envoyer à l'adresse
suivante :**

Service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports de Seine-et Marne
20 quai Hippolyte Rossignol –77010 Melun Cedex
courriel : veronique.bontoux@ac-creteil.fr

Documents à joindre impérativement

- Une copie du diplôme du BNSSA, de l'attestation du dernier recyclage quinquennal le cas échéant et d'un justificatif attestant du maintien des compétences de secouriste (formation continue annuelle) ;
- Une copie de la carte professionnelle ou de l'attestation de déclaration d'activité en fonction de la date d'obtention du BNSSA. Le titulaire du BNSSA doit effectuer cette déclaration auprès du service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports de Seine-et-Marne ;
- Pièces attestant que l'employeur n'a pas trouvé de MNS (documents attestant de la diffusion de l'offre d'emploi, attestation sur l'honneur de recherche infructueuse de MNS) ;
- Document indiquant le profil du (des) poste(s) à pourvoir ;
- Curriculum Vitae daté et signé par l'intéressé ou attestation d'employeur mentionnant au moins 3 mois de surveillance d'une baignade échelonnés sur 2 saisons.

Toute demande incomplète sera refusée.